

Chariot de travail (vhc. spéc.) +)	Marque M E N G E L E	Type H M 1020	Fiche d'homologation n° CH 5538 01
---------------------------------------	-------------------------	------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "HM 1020" de chaque côté sur flèche, à l'arrière du véhicule et sur plaquette du constructeur, à droite, à l'avant latéralement sur chariot supérieur.

Numéro du châssis frappé à droite à l'avant, en haut sur chariot inférieur.
 Signe d'identification du moteur frappé "F3L 912" à gauche au centre du bloc-moteur s.plaquette rivée.
 Constructeur K.MENGELE & Söhne, Günzburg (D) Importateur J. Schädler, Triesen / FL

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8 Entraînement toutes roues
 Direction à gauche, hydrostat. Assistance hydraulique
 Frein de service air compr. 1-circ. exp. int., s. toutes roues
 Frein auxiliaire à ress., rés. sép., disp. de libér. de secours, rés.
 Frein stationn. sép. (plombé) + disp. de libér. méc.
 Transmission hydraulique Nombre vit. 2x2
 Blocage differ. - Crochet rem. AV=broche Vitesse max. 16-18 km/h

MOTEUR Genre en ligne Temps 4
 Marque DEUTZ Carbur. D
 Type F 3 L 912
 Position arrière Nombre cyl. 3
 Alésage 100 Course 120
 Cylindr. 2827 cm³ CV-Impôt 14,4
 CV-puiss. 51,5 (DIN) à 2500 t/m
 Refroidissement air
 Bruit 80 dB (A) à 2500 t/m
 Amortissement bruit 1 pot 550xØ 140

CARROSSERIE Forme excavatrice Nombre portes 1 à pche
 Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 1 ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS	Voie	AV	AR
Diam. braquage		<u>1900</u>	<u>1920</u>
		<u>G. 13,8.</u>	<u>DR 13,8</u>
Empattement	<u>2400</u>		
	<u>Dimensions ext.</u>	<u>Dimensions int.</u>	
Longueur	<u>7000</u>		
Largeur	<u>2490</u>		
Hauteur	<u>3900</u>		
Porte à faux	<u>AV 3800</u>		
	<u>AR 800</u>		
	<u>lat. -</u>		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>5860</u>		<u>4940</u>	<u>10800</u> §)
Charge utile				<u>-</u>
Poids total				<u>10800</u>
Garantie fabr.	<u>10000</u>		<u>10000</u>	<u>11500</u>
Dimens. pneus	<u>9.00-20</u>	<u>12</u>	<u>PR à 6,75 atü</u>	<u>++)</u>
Charge p. essieu	<u>12300</u>		<u>12300</u>	
	<u>de l'ensemble</u>			
Poids maxi remorquable			<u>-</u>	<u>kg</u>

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V
 Feux de route 2/HELLA K 21057, K 11135 ou K 11022
 Feux de croisement 2/id. Feux de position 2/dans feux
 Feux de gabarit AV=2/A (E) AR= 2/R (E) de route
 Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 89 (dB/A)
 Essuie-glace 1/électrique Lave-glace -
 Feux arrière 2/K 23354 Catadioptrés 2/I (E)
 Feux stop 2/id. Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. 3/au centre Plaque XXXXXX oblongue
 Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse -
 Indic. direction clign. 4/avec lampe-témoin
 AV latéral. 2/4 (E) AR 0 = K 23354
 Avert. clign. oui Lampes de travail 1/av. lampe-
 2 cales d'arrêt 370 x 200 x 160 témoin

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
 Genre Chariot de travail (vhc.spéc.)
 Marque & type MENGELE HM 1020
 Homologation n° CH 5538 01
 Forme de la carr. excavatrice
 Places ass. : Total 1 (- avant)
 Poids à vide 10800 Carburant D
 Charge utile - CV 14,4
 Poids total - Cylindrée 2827 cm³
 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 4044

- +) Véhicule spécial: distance depuis le volant vers l'avant = 4450 mm
 Immatriculation comme "Remorque de travail" voir FH CH 9544 01.
 ++) Pneus: sur demande 8.25-20 10 PR, charge AV + AR 9600 kg à 20 km/h et 5,5 atü.
 §) Equipement: hauteur des feux de croisement pour raisons techniques. Les clignoteurs ne peuvent être montés selon disposition III pour raisons techniques (distance de l'AV = 1,8 m). Avec lame nivelieuse à l'AR: contrôler le poids, les dimensions et les catadioptrés lors de l'immatriculation.

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- Surveillance par personne auxiliaire ou par bonne visibilité, au moyen de 2 miroirs permettant l'observation de chaque côté.
- Assurer la flèche au moyen d'une manchette de 715 mm, manche cuiller par chaîne.
- Assurer la tourelle mécaniquement.
- Marquage jaune/noir à l'avant et de chaque côté de la flèche + 1 feu de gabarit.

Triesen, 15.12.70 / 5.2.71

La Commission d'homologation